Préfecture du Morbihan
DCL Reçu le
4 AOUT 2023

2023/21/07/06

COMMUNE DE GOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JUILLET 2023

Date de convocation : 04/07/2023

Convocation affichée le : 04/07/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 19
Procuration (s) : 8
Votants : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le 04.08.2023.
Certifié exécutoire le 04.08.23
Publié ou notifié le 04.08.23
A GOURIN, le 04.08.2023
Le Maire,
Hervé LE FLOC'H

MAIRIE DE GOURIN 56110

Pour Le Maire
L' Adjointe,
Catherine HENRY

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes, le vingt-et-un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.

Absents : PHILIPPE Jean-Luc, BOUËDEC Jean-Michel, LE ROUX Véronique, POUPON Marie-Laure, LE NAOUR Roger, LE COROLLER Marie-Ange, COUGARD Christelle, PERON Alan.

Procuration(s) : PHILIPPE Jean-Luc à TROALEN ANNE, BOUËDEC Jean-Michel à ULLIAC Morgane, LE ROUX Véronique à GOUJARD Laurine, POUPON Marie-Laure à HENRY Catherine, LE NAOUR Roger à BAUDET Philippe, LE COROLLER Marie-Ange à LE FUR Françoise, COUGARD Christelle à BOCQUILLON Maud, PERON Alan à LE GRAND Mickaël.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

6 – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC LE SYNDICAT MORBIHAN ÉNERGIE – PASSAGE D'UNE LIGNE SOUTERRAINE – LIEU-DIT KERBOS, PARCELLE CADASTRÉE ZM N° 17

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer avec le Syndicat Morbihan Energies une convention de servitudes pour le passage d'une ligne électrique souterraine au lieudit Kerbos à Gourin, dans la parcelle cadastrée ZM n°17.

VU la convention jointe en annexe,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE, le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer la convention à intervenir.

Pour extrait conforme au registre,
A Gourin, le 21 juillet 2023

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

MAIRIE DE GOURIN
56110

La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.